

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le onze octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

Présents : MM et Mmes Radenac, Céréjo, Chartier, Chavigny, Chevalier, David, Denis, Fetiveau, Girard-Praet , Joubert , Lefrançois, Marchand , Mesnil, Rousseau, Sénéchal , Simon , Vannier, Vassard
Absents : Mme Bermond pouvoir à M. Mesnil, Mme De Caffarelli pouvoir à M. Chartier, Mme Bertu pouvoir à Mme Radenac,
Secrétaire de séance : Mme Sandrine Simon

Ordre du jour :

Ajout de points à l'ordre du jour :

- ✓ **Changement de chaudière au logement de la Poste**
- ✓ **Ajout de crédits pour les travaux d'aménagement des bourgs de Coulonges et Condé**
- ✓ **Mise aux normes branchements des illuminations**
- ✓ **Travaux de remplacement des radiateurs appartement place de Gaulle**
- ✓ **Achat d'un chargeur pour tracteur Kioti**

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité que ces sujets soient débattus et délibérés lors de ce conseil municipal.

Mme le Maire remercie les élus, M. Cerceau, responsable des services techniques et plusieurs habitants qui sont venus aider lors des inondations de mercredi 9 octobre.

Mme le Maire souligne le fait que les intempéries ont été d'une grande ampleur. Dès le jeudi matin 10 octobre elle a demandé aux secrétaires de mairie de se renseigner pour déposer un dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Elle regrette les avis sur les réseaux qui indiquent que la mairie ne veut rien faire.

La séance est alors interrompue par 13 personnes de Condeau qui viennent échanger suite à ces inondations.

Rappel des faits : Il est tombé 90 mm d'eau au cours de la journée du mercredi 09 octobre 2024. L'Huisne n'a pas débordé mais les habitants de l'impasse du Bourg à Condeau ont été inondés par des ruissellements importants d'eau et de boues en provenance d'un champ voisin.

Les revendications des habitants sont les suivantes :

- Ils déplorent le manque d'aides de la part de la mairie. Ils auraient souhaité voir plus d'élus pour les aider à sortir le mobilier, évacuer l'eau.

Observations :

- Mme le Maire rappelle qu'il y a eu d'autres problèmes d'inondation notamment à Rivray. Elle était présente sur ce lieu pendant la soirée et ne pouvait pas être à deux endroits en même temps.
- Pendant ces deux jours Mme le Maire, M. Sénéchal , M. Denis, M. Chevalier, M. Marchand se sont rendus sur place. Les employés communaux ont également aidé des habitants

Les suggestions des habitants sont les suivantes :

- Lors des pluies même faibles il y a de l'eau qui sort du chemin de l'Étre sur la route de Saint Pierre : voir en amont pour capter l'eau
- M. Voisin signale qu'autrefois il y avait une marre à gauche avant d'arriver chez lui. Voir aussi s'il y a à cet endroit des buses et si oui dans quel état elles sont à ce jour.
- Prévoir de nettoyer le bassin de rétention
- Construire un nouveau bassin de rétention

Les engagements de Mme Le Maire

- Mme le Maire s'engage à faire nettoyer le bassin dès que la météo le permettra
- Mme le Maire promet de prendre les choses en main pour trouver des solutions
- Elle informe les habitants qu'ils seront informés dès qu'une réunion sera prévue sur place afin de trouver des solutions.

Les habitants quittent la séance. Plusieurs élus font part à Mme le Maire qu'ils n'étaient pas informés des inondations de Condeau.

Mme le Maire proposera dès le lendemain une aide alimentaire en accord avec les élus.

1- Approbation des procès-verbaux de la séance du 13 septembre 2024

Observations des élus :

Mme Vannier fait remarquer qu'il convient de préciser que la location aux associations pour un montant de 200 euros concerne uniquement la salle Confluence. Il convient de supprimer cette notion et de faire appliquer le tarif normal des habitants.

M. Fétique fait remarquer deux fautes d'orthographe : sur le nom de la rue Melliant et le nom de famille Cruise.

Le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2 - Achat du matériel au Melrose Cabaret

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que la société Melrose Cabaret a annoncé brutalement qu'elle cessait ses activités le jour même à savoir le 30 septembre.

Des élus ont rencontré M. Philippe PLOTON, gérant, concernant le matériel présent dans la salle Condé Confluence et appartenant au Melrose Cabaret. Il s'agit de matériel de spectacles (podium, boule à facettes, mange debout) et surtout de matériel au niveau de la régie. Ce matériel est essentiel au bon fonctionnement de la salle pour les spectacles organisés par la commune. En effet, la commune emploie le régisseur du cabaret lors de ses manifestations, ce dernier utilisait le matériel du Melrose Cabaret.

Étant donné l'urgence de la situation, Mme le Maire rappelle que les élus ont été sollicités, par mail, dès le 1^{er} octobre, pour émettre un avis concernant cette proposition d'achat par la commune du matériel appartenant au Melrose Cabaret. La majorité des élus s'est prononcée favorablement.

M. Ploton, gérant du cabaret, propose de vendre à la commune le matériel suivant pour un montant de 18 492 euros TTC :

DETAIL	DATE ACHAT	ACHAT HT	ACHAT TTC	VENTE HT	VENTE TTC
1 VAISSELLE 150 personnes: assiettes dessert, verres ballon, cuillères à café, tasses à café et soucoupes	10/01/2019	455,40 €	546,48 €	250,00 €	300,00 €
2 7 PARAVENTS habillés tissus ignifugé + 1 armature à nu et tissu fourni	18/03/2019	306,25 €	367,50 €	150,00 €	180,00 €
3 THOMAN SUNSTRIP X 6 Barres de 8 lampes chaudes	10/09/2019		1 031,32 €	600,00 €	720,00 €
4 POURSUITE	30/10/2019		340,83 €	170,00 €	204,00 €
5 10 SPOTS AUTOMATIQUES à led et à lampe déjà sur les perches et au sol	29/06/2022	2 840,00 €	3 408,00 €	2 500,00 €	3 000,00 €
6 MACHINE A FUMEE ANTARI Z350 + bidon liquide	21/09/2022	307,50 €	369,00 €	200,00 €	240,00 €
7 BOUGEOIRS ET LED Lampes pour table env 60 bougeoirs et env 80 led rechargeables et chargeurs	30/09/2022	836,80 €	1 004,16 €	400,00 €	480,00 €
8 ORDINATEUR APPLE IMAC POUR LE SON	01/10/2022	1 057,50 €	1 269,00 €	990,00 €	1 188,00 €
9 MEUBLE SUR MESURE REGIE	11/10/2022	1 380,00 €	1 656,00 €	980,00 €	1 176,00 €
10 PODIUMS NOIR (1 GROS et 2 PETITS sur roulettes, fabrication Sébastien Alexandre)	24/10/2022	1 424,49 €	1 709,39 €	500,00 €	600,00 €
11 CONSOLE SON MIDAS 32R+ BOITIER DE SCENE POUR LIAISON RJ45	14/01/2023	3 123,33 €	3 748,00 €	2 500,00 €	3 000,00 €
12 ETAGERES STOCKAGE x 6 DANS RESERVE ET BUREAU MELROSE	08/02/2023	269,76 €	323,71 €	200,00 €	240,00 €
13 VERRES blanc 33 cl haut et rose bas 25 cl ET SEAUX CHAMPAGNE (env 20)	28/02/2023	283,08 €	339,70 €	150,00 €	180,00 €
14 ORDINATEUR PC HAUT DE GAMME TOUR + 2 ECRANS TACTILES pour gérer la lumière avec la console	22/08/2023	1 652,84 €	1 983,41 €	1 400,00 €	1 680,00 €
15 BOULE A FACETTES AVEC SON MOTEUR (à fixer sur le palan)	22/08/2023		252,03 €	180,00 €	216,00 €
16 COLORBEAM LED X 6 PLACÉS SOUS LES BARRES SUNSTRIP (lampes led rondes à effets)	21/08/2023	1 074,00 €	1 288,80 €	800,00 €	960,00 €
17 ANTICHUTE INDISPENSABLE POUR LE PALAN	21/02/2024	460,83 €	553,00 €	350,00 €	420,00 €
18 CONSOLE LUMIERE T3 AVOLITE DERNIERE GENERATION MODELE RECHERCHÉ (18 mois d'attente)	28/08/2024	2 874,17 €	3 449,00 €	2 800,00 €	3 360,00 €
19 MANGE DEBOUT 2 PLIANTS			60,00 €	40,00 €	48,00 €
20 10 TABLES PLIANTES 60X60			500,00 €	250,00 €	300,00 €
			24 199,32 €	15 410,00 €	18 492,00 €

Il propose d'offrir le matériel suivant :

OFFERT			VALEUR	
1 COTON GRATTE INIFUGE 1 CARTON pour habiller le dernier paravent			50,00 €	- €
2 PONT LUMIERE + PIEDS + ACCROCHES + DIVERS	24/09/2022		400,00 €	- €
3 TRINGLE INTERMEDIAIRE SUR SCENE	29/09/2022	962,00 €	1 154,40 €	- €
4 FLIGHT CONSOLE SON (BOITE DE TRANSPORT ET DE PROTECTION)	09/02/2023	415,83 €	499,00 €	- €
5 CABLAGES DIVERS	31/08/2023		729,65 €	- €
6 TV PLASMA actuellement dans le hall fixé au mur			300,00 €	- €
7 REFRIGERATEUR / CONGELATEUR			300,00 €	- €
8 3 FAUTEUILS CRAPAUD ORANGE (actuellement en loge)			150,00 €	- €
9 5 HOUSSES COLOREES MANGE DEBOUT PLIANT			40,00 €	- €
10 TABOURET BAR X 6			150,00 €	- €
11 ENV 50 CORBEILLES A PAIN DIVERS TAILLES			150,00 €	- €
12 BOUTEILLES EVIAN			100,00 €	- €
13 BOUTEILLES SAN PELEGRINO			50,00 €	- €
14 VENTILATEUR POUR MACHINE A FUMEE			70,00 €	- €
15 BOX REGIE MOBILE POUR INSTALLATION SALLE (actuellement dans le local table)			150,00 €	- €
16 ARBRE LUMINEUX DECORATION			150,00 €	- €
17 3 MICROS HF			600,00 €	- €
18 KIT PILES RECHARGEABLE POUR MICROS			70,00 €	- €
19 2 GROS SEAUX METAL A CHAMPAGNE (POUR PLUSIEURS BOUTEILLES)			50,00 €	
20 2 MANGES DEBOUT FIXE EN METAL			80,00 €	
21 THERMOS FONTAINE GRAND FORMAT 3L			35,00 €	
22 ETAGERES METALLIQUES BLANCHES EN RESERVE rayonnage à boissons				
			5 278,05 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Confirme l'achat du matériel du cabaret.

Les élus souhaitent que ce matériel soit utilisé uniquement par Julien, le régisseur actuel de la salle.

Les crédits utilisés sont inscrits à l'opération 73.

Charge Mme le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette acquisition.

3 - Projet d'achat du tractopelle appartenant à la commune

La commune a reçu une proposition d'achat pour le tractopelle de la commune moyennant la somme de 10 000 euros.

Pour information, il a été acheté 29 000 euros en 2008.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Donne un accord de principe pour vendre le tractopelle au prix de 10 000 euros.

M. Mesnil attire l'attention des élus sur les procédures pour la mise en vente d'un matériel de la commune, est ce qu'il faut faire une publication ?
Ces éléments sont à vérifier avant d'envisager la vente.

4 – Annulation d'une facture d'assainissement

Mme le Maire laisse la parole à M. Mesnil en charge de ce dossier.

M. Mesnil indique que la commune a reçu un courrier en date du 30 mars 2024 concernant une saisie auprès de l'organisme de médiation de l'eau de la part de Mme Fabry domiciliée à Coulonges.

Mme Fabry a eu une surconsommation d'eau de 220 m³. Celle-ci est liée à une mauvaise manipulation de vannes entre le réseau communal et son puits. Cette dernière a payé la facturation eau.

Mme Fabry sollicite l'annulation de la partie assainissement (465.52 € HT) car elle indique avoir utilisé uniquement l'eau mais sans que celle-ci soit rejetée au service assainissement. Toutefois, elle réglera l'abonnement ainsi que sa consommation « habituelle ».

M. Mesnil est intervenu auprès de la famille afin de faire cesser le recours en médiation.

Elle souhaite une annulation de la partie en surconsommation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 21 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (Mme Girard-Praet et M. Chartier sans son pouvoir)

Accepte l'annulation de la facturation assainissement hors abonnement pour un montant de : **465.52 €**
Charge Mme le Maire à l'effet de signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

5 – Instauration d'un forfait assainissement

Mme le Maire indique au conseil municipal que certains abonnés au réseau d'eau et assainissement utilisent un puits. Elle propose pour ces abonnés la mise en place d'un forfait assainissement. Par exemple, l'équivalent de 50 m³ quel que soit le nombre de personnes au foyer.

Cette proposition est à étudier de façon plus précise. Un contact sera pris avec Véolia.

6- Choix de l'enseigne pour la supérette

Mme le Maire laisse la parole à M. Marchand, adjoint, qui est en charge de ce dossier.

M. Marchand indique qu'il a demandé plusieurs devis pour l'installation d'une enseigne à la supérette de Condé.

Deux sociétés ont présenté des devis :

Entreprise Accessit de Mamers (72) : 1632 € TTC

L'Echo de Brou (28) : 601.20 €

M. Marchand tient à préciser que l'entreprise l'Echo de Brou ne s'est pas déplacée pour voir les lieux alors que l'entreprise Accessit est venue et a proposé plusieurs enseignes avec des couleurs différentes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Valide le devis de l'entreprise Accessit, avec la police de caractère de l'enseigne Marron et le RAL du sous bassement.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2024, section investissement, opération 154

7 – Etude de devis pour l'installation de toilettes publiques à Condeau

Mme le Maire laisse la parole à M. Sénéchal, 1^{er} adjoint en charge des travaux. Il rappelle qu'il n'y a pas de WC publics dans la commune déléguée de Condeau. Il propose une construction à côté de l'Eglise.

Deux devis sont présentés :

Entreprise Ledru : couverture – Maçonnerie : 28 831.60 + Plomberie -Carrelage : 8 343.23 € soit un total de 37 174.83 € TTC

Entreprise Delaubert Constructions : 21 568.21 € TTC (tout inclus).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Souhaite qu'un autre devis soit demandé. Le point sera reporté à la prochaine séance.

10) Divers

a) Changement de chaudière pour le logement de la Poste

M. Riguët, Plombier de Sablons sur Huisne, a effectué plusieurs dépannages au logement communal au dessus de la Poste rue du Maréchal Leclerc. Il a constaté hier que la chaudière actuelle est en panne et trop ancienne pour être réparée.

Il a établi un devis pour une chaudière électrique d'un montant de 9 034.44 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Donne pouvoir à la commission des travaux pour choisir le type de chaudière le plus approprié.

(chaudière électrique ou pompe à chaleur)

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024, opération 139.

b) Vote de crédits supplémentaires pour les travaux d'aménagements de bourg de Condé et Coulonges

Pour les travaux de Coulonges, lot 1, il y a lieu de prévoir des crédits supplémentaires pour : 19 000 € TTC

Pour les travaux de Condé, lot 1, il y a lieu de prévoir des crédits supplémentaires pour : 50 000 € TTC

Proposition de décision modificative

- 19 000 € sur l'opération 149 (frais études salle de Coulonges)
- + 19 000 € sur l'opération 152€ (aménagement du bourg de Coulonges)

- 50 000 € sur l'opération 139 (bâtiments locatifs de Sablons)
- + 50 000 € sur l'opération 153 (aménagement du bourg de Condé)

c) **Mise aux normes branchements des illuminations**

Mme le Maire laisse la parole à M. Sénéchal. Ce dernier indique que les branchements qui sont sur les poteaux d'éclairage public destinés aux illuminations de Noël ne sont plus aux normes. Il convient d'installer des disjoncteurs à chaque branchement dans un coffret de protection.

La société Idelec a établi un devis qui s'élève à : 8193.60 € TTC

Lors de l'établissement du budget primitif 2024, il avait été prévu 15 000 euros pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Accepte le devis de l'entreprise Idelec pour un montant de 8193.60 € TTC

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024, opération 91.

d) **Travaux de remplacement des radiateurs appartement place de Gaulle**

M. Sénéchal précise que les radiateurs installés dans l'appartement au-dessus du cabinet médical 7 place du Général de Gaulle sont très vétustes et énergivores.

La société Idelec a établi un devis s'élevant à 3018.43 € TTC pour 8 radiateurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Accepte le devis de l'entreprise Idelec pour un montant de 3018.43 € TTC

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024, opération 139

Après les travaux, le locataire aura interdiction d'utiliser un poêle à pétrole.

e) **Achat d'un chargeur pour tracteur Kioti**

Mme le Maire laisse la parole à M. Sénéchal. Il indique que les services techniques ont demandé l'achat d'un chargeur avec lève-palette pour le tracteur kioti (sous réserve que le tractopelle soit vendu)

Un devis a été demandé à la société JP France. Le montant s'élève à 9770 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Accepte le devis de l'entreprise JP France pour un montant de 9 770 € TTC

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024, opération 73.

Tour de Table :

Mme Radenac :

✓ Informe que l'adressage est terminé et propose d'installer des plans lors des vœux afin que la population en prenne connaissance.

✓ *Donne les consignes pour l'utilisation de la Salle Confluence, lors du théâtre du 18 octobre : ranger après le spectacle tout ce qui est en lien avec ce théâtre (chaises et tables rangées, loges libérées et les fermer), cuisine libérée. La salle est louée le lendemain pour un anniversaire.*

✓ **Important : Il est impératif avant de fixer des spectacles, réunions, animations diverses de contacter Dorothee Cauvin afin de s'assurer de la disponibilité des salles.**

✓ Pour le comice, une première réunion a été organisée avec les responsables du comice cantonal.

M. Lefrançois :

✓ Demande qu'une solution soit trouvée avec le département 28 ou la ville de Nogent afin que les poids lourds ne s'engagent plus sur la route de l'Angenardière car ils sont ensuite bloqués au niveau du pont au lieu dit Le tertre Masnier. Mme le Maire interviendra auprès de Mme De Caffarelli.

Mme Simon :

✓ rappelle le théâtre du 18 octobre, il y a actuellement 180 places vendues.

Mme Vannier :

✓ Belle édition malgré la météo pour Octobre Rose 135 participants le samedi soir et 63 marcheurs le dimanche matin.

M. Joubert :

✓ Il demande à chaque élu d'inscrire ses disponibilités sur la feuille qui circule actuellement afin d'apporter leurs aides lors du week end du Téléthon.

Mme David :

✓ Est allée à l'assemblée générale du tennis. Les dirigeants sont satisfaits de l'inauguration du Padel. Cette nouvelle activité rencontre un vif succès.

M. Marchand :

✓ Informe que 3 candidats sont intéressés pour la reprise du restaurant Rue Michel Meilliant. Il propose que chacun vienne exposer son projet. Le conseil municipal sélectionnera le projet qui lui semblera être le plus approprié.

M. Chartier (Pour Marie-Alix De Caffarelli) :

✓ Le repas des aînés aura lieu le 9 mars 2025 à la salle Condé Confluence. Il était prévu un spectacle avec le Melrose Cabaret. Toutefois en raison de la cessation d'activité de cette société, des devis sont en cours pour un repas avec animation.

M. Mesnil

✓ Informe qu'un agent a été recruté pour 3 mois pour pallier à l'absence de deux agents au sein des services techniques.

Le calendrier des séances du conseil municipal pour le début de l'année 2025 est le suivant :

10 janvier 2025 - 7 février - 7 mars - 11 avril

La séance est levée à 21h15

Christelle RADENAC
Maire de Sablons sur Huisne

Sandrine SIMON
Secrétaire de séance

